



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE DU 14 SEPTEMBRE 2017

**Membres présents :** Alain BERNARD ; Françis BEUREL ; Dominique DARCEL ; Christophe GUYOT ; Joël LE SAGE ; Alain OLLIVIER-HENRY.

**Excusé :** Guy Granville

---

### **DOSSIERS A INSTRUIRE :**

### **CLUBS DE LIGUE ET FEDERATION :**

**(Pour validation par la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage)**

1 – Dossier RACHIDI RACHIDI BEN, (254818473) démission du club de la JS Coadout et demande de rattachement au club de Ploumagoar RC (R3) :

- La Commission constatant la mise en sommeil du club de la JS Coadout propose le rattachement de Monsieur RACHIDI RACHIDI Ben au RC Ploumagoar (R3) avec couverture au 01/07/2017

2 – Dossier Damien SCHOUMAKER, (2237713482) : Démission du club de Trélat Taden (D2) et demande de rattachement au club de DINAN LEHON FC. (N3) :

- La Commission propose :  
Démission acceptée  
Rattachement de Monsieur SCHOUMAKER au club de Dinan Lehon FC à compter 01/07/2017.  
Couverture du club de Dinan Lehon FC à compter du 01/07/2019  
Le club de Trélat Taden non couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 car non formé au club.

3 – Dossier Philippe LEFFRAY, (2217740633) : Démission du club de Dinan Lehon (N3) et demande de rattachement au club de Quevert FC (D4) :

- La Commission propose :

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur LEFFRAY au club de Quevert FC à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Quevert FC à compter du 01/07/2019

Le club de Dinan Lehon FC non couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 car non formé au club

4 – Dossier Souleimane MAHMOUD, (2547575088) : Démission du club de LA CHAPELLE MONTGERMONT (R2) et demande de rattachement au club de DINAN LEHON FC. (N3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur MAHMOUD au club de Dinan Lehon FC à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Dinan Lehon FC à compter du 01/07/2019

Le club de LA CHAPELLE MONTGERMONT couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

5 – Dossier Jean Claude LUCAS, (2290437252) : Démission du club de JU Plougonven (R3) et demande de rattachement au club de Lannion FC. (N3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur LUCAS au club de Lannion FC à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Lannion FC à compter du 01/07/2019

Le club de JU Plougonven couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

6 – Dossier Julien NICOLAS, (2545076015) : Démission du club de Trévé Sp. (D2) et demande de rattachement au club de Loudéac OSC (R3) :

- La Commission propose :

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur NICOLAS au club de Loudéac OSC à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Loudéac OSC à compter du 01/07/2019

Le club de Trévé Sp. couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

7 – Dossier Gwendal DEPAGNE, (2543819988) : Démission du club de Hillion St René. (R3) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur DEPAGNE au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2019

Le club de Hillion Saint René couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

8 – Dossier Franck PHILIPPOT, (2545468409) : Démission du club de Trégueux AS (R3) et demande de rattachement au club de Saint Briec Stade (N2) :

- La Commission propose :  
Démission acceptée  
Rattachement de Monsieur PHILIPPOT au club de Saint Briec Stade à compter 01/07/2017.  
Couverture du club de Saint Briec Stade à compter du 01/07/2019  
Le club de Trégueux AS couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

9 – Dossier Sylvia PHILION, (2545370229) : arbitre indépendant demandant son rattachement au club de Paimpol FC (R2) :

- La Commission propose :  
Rattachement de Mademoiselle PHILION au club de Paimpol FC à compter 01/07/2017.  
Couverture du club de Paimpol FC à compter du 01/07/2017

## **CLUBS DE DISTRICT :**

1- Dossier Michel ALLAIRE, (2229628502) : Démission du club de Saint Nicolas du Pélem (D1) et demande de rattachement au club Callac. (D1) :

- La Commission décide:  
Démission acceptée  
Le club de Saint Nicolas du Pélem a fusionné avec l'US Argoat  
Rattachement de Monsieur ALLAIRE au club de Callac à compter 01/07/2017.  
Couverture du club de Callac à compter du 01/07/2017  
Le club de Saint Nicolas / US Argoat couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

2- Dossier Nicolas HUET, (2267729626) : Démission du club de Plumieux USAP (D1) pour devenir indépendant

- La Commission décide:  
Démission acceptée  
Monsieur HUET est classé indépendant à compter 01/07/2017.  
Le club de Plumieux USAP non couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 car non formé au club.

3 – Dossier Dominique DESMARRES, (2300512255) : Démission du club de Broons Trémur (D1) et demande de rattachement au club de Plouasne Saint Juvat (D2) :

- La Commission décide :  
Démission acceptée

Le club de Broons Trémeur couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

Rattachement de Monsieur DESMARES au club de Plouasne Saint Juvat :  
Monsieur DESMARES étant domicilié à plus de 50 kilomètres du siège social de Plouasne Saint Juvat , il ne peut couvrir ce club.

4- Dossier Cédric LE MEUR, (2219618348) : Démission du club de l'Entente du Guer Gurunhuel (D3) et demande de rattachement au club Callac. (D1) :

- La Commission décide:

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur LE MEUR au club de Callac à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Callac à compter du 01/07/2019

Le club de l'Entente du Guer couvert par cet arbitre pour les saisons 2017/2018 et 2018/2019 car formé au club.

5- Dossier Clément BEUREL, (2227761062) : Démission du club de Langast AS (D3) et demande de rattachement au club La Motte AS (D1) :

- La Commission décide:

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur BEUREL au club de La Motte AS à compter 01/07/2017.

Couverture du club de La Motte AS à compter du 01/07/2019

Le club de Langast AS non couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 car non formé au club.

5- Dossier Franck JOSSELIN, (2210630057) : Démission du club de Saint Caradec US (D2) et demande de rattachement au club La Hemonstoir ASC (D4) :

- La Commission décide:

Démission acceptée

Rattachement de Monsieur JOSSELIN au club de Hemonstoir ASC à compter 01/07/2017.

Couverture du club de Hemonstoir AS à compter du 01/07/2019

Le club de Saint Caradec non couvert par cet arbitre pour la saison 2017/2018 car non formé au club.

Le Secrétaire de la Commission,

Le Président de la Commission,

Alain BERNARD

Alain OLLIVIER HENRY